#

# **CIRCULAIRE PRESENTANT LE PROTOCOLE SANITAIRE ECOLE SAINT MICHEL JANS 2020 2021 ANNEXE au règlement intérieur de l’école et à la circulaire de rentrée**

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités préfectorales. Le présent protocole s’applique pour la rentrée scolaire 2020/2021 en s’appuyant sur le protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires publié par le ministère de l’éducation nationale le 27 août 2020.

# Horaires et organisation des entrées et sorties

**LE MATIN**

***L’accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains en portant un masque de protection et respecter une distanciation physique d’au moins un mètre.***

***Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d’élèves et/ou de parents :***

* Le **port du masque est obligatoire pour les adultes** qui accompagnent les enfants **même sur le parking** de l’école.
* En maternelle, les parents des élèves de PPS/PS (+ nouvel élève de MS) pourront accompagner leur enfant dans la classe jusqu’à la fin du mois de septembre. Ensuite, les élèves seront déposés au portail.
* En maternelle, les parents des élèves de MS pourront accompagner leur enfant dans la classe la semaine de la rentrée (**entre 9h et 9h30 le jour de la rentrée** afin de limiter le nombre d’adultes en classe).
* En maternelle, les parents des élèves de GS pourront accompagner leur enfant dans la classe uniquement le jour de la rentrée entre 9h et 9h30 (si arrivée plus tôt, l’enfant sera déposé au portail).
* En maternelle, les parents se désinfectent les mains avec le gel hydro alcoolique à leur disposition en entrant dans la cour et rentrent par la porte des sanitaires pour que l’enfant se lave les mains à l’arrivée. (Nous vous remercions de limiter le nombre d’accompagnateurs à un seul par élève).
* En **primaire, les parents n’entrent pas dans la cour** et déposent leur enfant au portail du préau (**sauf le jour de la rentrée pour les parents des CP qui seront autorisés à accompagner leur enfant dans la classe après désinfection des mains au gel hydro alcoolique**), les enfants se laveront les mains en arrivant aux sanitaires ou dans leur classe.
* Nous vous demandons aussi **d’éviter les regroupements sur le parking** et de repartir directement après avoir déposé vos enfants.

**LE MIDI**

* La sortie et l’accueil du midi se feront au portail du préau pour les élèves présents dans les locaux primaires et dans la cour maternelle pour les élèves accueillis dans les locaux maternelles.
* Les enfants se laveront les mains en arrivant à la maison le midi et aux sanitaires de l’école en revenant à 13h20.
* En maternelle, les parents déposeront leur enfant à l’entrée des sanitaires, ils seront pris en charge par l’Asem.

**LE SOIR**

* À la sortie des élèves il faudra éviter les attroupements et fluidifier la circulation. Nous vous remercions également de respecter les règles de distanciation sociale sur le parking en attendant vos enfants (nous n’avons pas refait les marquages au sol ni les sens de circulation, nous comptons sur votre discernement).
* Les parents attendront leurs enfants à l’extérieur en portant un masque et partiront directement après avoir récupérés tous leurs enfants.
* En maternelle, les parents attendront leur enfant dans la cour en respectant la distance d’au moins un mètre.
* En primaire, les élèves des classes de CE2/CM1 et de CM2 sortiront par le portail blanc en face la maternelle.
* En primaire, les élèves de la classe de CP/CE1 sortiront par le portail sous le préau (ainsi que les enfants qui prennent le car)
* L**es élèves se laveront les mains à leur arrivée à la maison**.

****

# Organisation pédagogique

**DANS LA CLASSE**

***Dans les espaces clos, la distanciation physique n’est pas obligatoire lorsqu’elle n’est pas matériellement possible ou qu’elle ne permet pas d’accueillir tous les élèves :***

* Dans les espaces clos (classes, cantine,…), la distanciation physique n’est pas obligatoire et la mise à disposition d’objets partagés au sein d’une même classe est permise.
* Tous les élèves devront apporter une **gourde individuelle avec leur prénom dessus** et un paquet de mouchoirs en papier (en maternelle boîtes de mouchoirs collectives).
* Pour les **anniversaires**, nous ne pourrons plus accepter les gâteaux « faits maison », ni les sachets de bonbons préparés par les parents (privilégier les gâteaux et bonbons emballés individuellement).

**LES RECREATIONS**

***Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s’applique pas.***

***La limitation du brassage entre groupes d’élèves n’est pas obligatoire. Toutefois, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires, pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.***

* L’accès aux jeux, bancs et espaces collectifs est autorisé.
* En primaire, la cour de récréation sera délimitée en trois espaces (un pour chaque groupe classe) selon un planning établi.

**UTILISATION DES SANITAIRES**

* Les enfants pourront utiliser les sanitaires sans mesures de distanciation physique.
* Dans les sanitaires, du savon ainsi que des essuie-mains en papier jetables seront à leur disposition.



# Restauration

* Les tables de la cantine seront nettoyées et désinfectées après chaque service.
* Les élèves seront regroupés sur les tables par groupe classe ou avec un écart entre les élèves de deux classes différentes.
* Les serviettes en tissu ne sont plus autorisées et remplacées par des serviettes papier fournies par l’école.

# Hygiène



**LAVAGE DES MAINS**

* **Le lavage des mains est essentiel**. Il consiste à laver à l’eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable ou sinon à l’air libre. A défaut, l’utilisation d’une solution hydro alcoolique peut être envisagée en primaire sous la surveillance d’un adulte
* Les serviettes à usage collectif seront proscrites.
* Les lavages devront se faire :
	+ A l’arrivée à l’école.
	+ Avant chaque repas.
	+ Après être allé aux toilettes.
	+ Après s’être mouché, avoir toussé, avoir éternué.
	+ Le soir en rentrant chez soi.
	+ **Le personnel et les enseignants informeront et impliqueront les élèves sur les gestes barrières et les règles de distanciation physique en tenant compte de leur âge.**

# SavonPort du masque, nettoyage et désinfection des locaux

* Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.
* Les locaux seront aérés le matin avant l’arrivée des élèves, pendant chaque récréation, le midi et le soir.
* Chaque jour, un personnel sera responsable de vérifier la disponibilité de savon, essuie mains, gel hydro alcoolique, lingettes ou produit désinfectant dans chaque classe et dans les sanitaires.
* Chaque jour, la désinfection avec produit virucide sera effectuée dans les sanitaires et classes: poignées de portes, tables, chaises, et un nettoyage des sols par un personnel Ogec.
* Les poubelles seront vidées tous les jours (sacs dans chaque poubelle).

# Périscolaire

Le périscolaire sortira par le portail blanc en primaire afin de fluidifier la circulation à la sortie.

# Rôle des parents

***Les parents d’élèves jouent un rôle essentiel :***

* Éduquer leurs enfants aux gestes barrières et leur expliquer la situation actuelle.
* Surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une **prise de température quotidienne avant qu’il ne parte à l’école** (température doit être inférieure à 38°C).
* **En cas de fièvre supérieure à 38 ou d’apparitions de symptômes au cours de la journée, l’enfant sera isolé et un masque pédiatrique fourni par le ministère de l’éducation lui sera appliqué en attendant que ses parents viennent le récupérer**. Merci de communiquer à la directrice ou l’enseignant tout changement de numéro sur la fiche d’urgence.
* Les parents s’engagent à ne pas mettre leurs enfants à l’école en cas de fièvre (38°c ou plus) ou en cas d’apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l’élève ou dans sa famille.
* De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l’école et les parents doivent en informer la directrice (au numéro suivant : 02 40 51 40 46 ou 02 40 51 40 02).
* **Les personnels doivent appliquer les mêmes règles**.

# Pour terminer…

Ce document pourra être amené à évoluer au cours de l’année scolaire en fonction de l’évolution de l’épidémie.

Si vous avez des questions, des peurs, n’hésitez pas à contacter l’enseignante de votre enfant ou le chef d’établissement par téléphone au 02-40-51-40-46 ou par mail stmichel.ecole@orange.fr

Prenez soin de vous tous.

Béatrice DELOURME

Chef d’établissement

Pour toute l’équipe éducative et l’Ogec de l’école Saint Michel.